

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-**

Siège social : 13 Rue d'Alger Tunis 1000

La BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2004 tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin 2005. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes - CMC -M. Chérif Ben ZINA

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2004

(Unité : en milliers de dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	3 109	2 599
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	3 553	6 131
AC 3- Créances sur la clientèle	3	86 797	85 243
AC 4- Portefeuille titres commercial	4	12	12
AC 5- Portefeuille d'investissement	5	1 403	1 004
AC 6- Valeurs immobilisées	6	3 134	3 149
AC 7- Autres actifs	7	7 980	6 522
TOTAL ACTIF		105 989	104 659
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	8	142	4
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	1 425	737
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	10	92 373	92 897
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	11	2 229	1 575
PA 5- Autres passifs	12	3 477	2 464
TOTAL PASSIF		99 646	97 677
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1- Capital	13	5 000	5 000
CP 2- Réserves	13	900	900
CP 4- Autres capitaux propres	13	2 723	2 723
CP 5- Résultats reportés	13	-1 641	-1 199
CP 6- Résultat de l'exercice	13	-639	-442
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 343	6 982
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		105 989	104 659

BFT-(suite)-

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2004

(Unité : en milliers de dinars)

		<u>Note</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB 1	Cautions,avals et autres garanties données	14	21 456	13 861
HB 2	Crédits documentaires		14 723	5 077
HB 3	Actifs donnés en garantie		0	0
<u>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</u>			36 178	18 938
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
HB 4	Engagements de financement donnés		0	0
HB 5	Engagements sur titres		0	0
<u>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</u>			0	0
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB 6	Engagements de financement reçus		0	0
HB 7	Garanties reçues	15	2 702	2 831
<u>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</u>			2 702	2 831

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2004

(Unité : en milliers de dinars)

		<u>Notes</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2003</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	16	6 184	6 173
PR 2	Commissions (en produits)	17	1 495	1 136
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	18	537	216
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement		12	23
<i>Total Produits d'Exploitation Bancaire</i>			8 228	7 548
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	19	-3 034	-3 318
CH 2	Commissions encourues		0	0
CH 3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0
<i>Total Charges d'Exploitation Bancaire</i>			-3 034	-3 318
<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>			5 194	4 230
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	-573	-6
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	0
PR7	Autres produits d'exploitation		14	5
CH6	Frais de personnel		-4 075	-3 766
CH7	Charges générales d'exploitation	21	-650	-651
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-547	-565

BFT-(suite)-

RESULTAT D'EXPLOITATION		-637	-753
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	0	313
CH11	Impôt sur les bénéfiques	-2	-2
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-639	-442
PR 9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-639	-442

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2004
(Unité : en milliers de dinars)

	Note	31/12/2004	31/12/2003
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		8 626	7 253
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-2 903	-3 303
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		0	0
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-2 536	-3 990
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		-655	-3 106
Acquisitions/cessions des titres de placement		0	66
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-4 132	-3 802
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-662	306
Impôts sur les sociétés payés		-1	-5
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		-2 263	-6 581
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		12	23
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-399	-471
Acquisitions / cessions des immobilisations		-896	-60
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		-1 283	-508
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emissions d'actions		0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		654	0
Dividendes versés		0	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		654	0
Variations nettes des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-2 893	-7 089
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		7 989	15 078
Liquidités et équivalents en fin de l'exercice	22	5 096	7 989

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2004

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers la Banque Franco-Tunisienne sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

BFT-(suite)-

Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus. Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2004 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits net d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits douteux (classe B1, B3 et B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs et sont repris en résultat lorsque les mouvements de recettes enregistrés couvrent leur montant.

Provisions sur engagements

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : actifs courants	0 %
▪ B1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : actifs incertains	20 %
▪ B3 : actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.2. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille investissement est constitué des participations à caractère durable.

Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement" à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par dérogation aux dispositions de la norme relative aux placements, les dividendes sur les titres détenus par la banque ont été pris en compte en résultat avant la date d'approbation de leur distribution.

Les provisions requises sur les titres de participation ont été estimées sur la base de la valeur d'usage des titres au 31-12-2004. Cette valeur tient compte de :

- la valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- la valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible.

2.3. Comptabilisation des charges encourues

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

2.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

2.5. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique la banque a procédé au cours de l'exercice 1999 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 2 723 MDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2004 un total de 3 109 MDT contre 2 599 MDT au 31 décembre 2003 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Caisse	1 448	939
B C T	1 587	1 646
C C P	74	14
Total	<u>3 109</u>	<u>2 599</u>

BFT-(suite)-

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2004, le total de cette rubrique a atteint 3 553 MDT contre 6 131 MDT au 31 décembre 2003, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Comptes des Banques Tunisiennes	489	489
Comptes des Banques Etrangères	46	223
Prêts interbancaires	3 000	5 000
Placements en devises	17	418
Créances rattachées	1	1
Total	<u>3 553</u>	<u>6 131</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2004 à 86 797 MDT contre 85 243 MDT au 31 décembre 2003 et s'analyse ainsi :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Comptes courants débiteurs	19 213	23 506
Comptes courants débiteurs fusionnées	297	339
Comptes courants en recouvrement	15 575	15 367
Portefeuille à court terme	10 222	6 775
Autres crédits à court terme	11 395	6 070
Effets en recette	27	10
Escompte commercial	10 600	12 671
Portefeuille à moyen terme	7 415	8 595
Portefeuille à long terme	3 494	2 831
Créances prises en charge par l'Etat	3 668	3 924
Crédits sur ressources spéciales (FONAPRA)	68	98
Autres crédits sur ressources spéciales	650	-
Intérêts échus sur FONAPRA	151	152
Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Impayés	3 044	2 936
Créances douteuses	13 893	14 185
Créances rattachées	778	795
Total brut	<u>100 490</u>	<u>98 254</u>
Provisions	-7 525	-7 525
Agios réservés	-4 170	-4 001
Intérêts réservés sur CMT	-412	-279
Produits perçus d'avance	-1 586	-1 206
Total Net	<u>86 797</u>	<u>85 243</u>

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste reste inchangé au 31 décembre 2004 qui s'élève à 12 MDT :

Libellé	31/12/2004	31/12/2004
Bons de trésors en portefeuille	12	12
Créances rattachées	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	<u>12</u>	<u>12</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se compose des titres de participation détenus par la banque et s'élève au 31-12-2004 à 1 403 MDT contre 1 004 MDT au 31-12-2003 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
FOIRE INTERN DE TUN	3	4
B DU SUD	210	210
GIAB BEJA	47	47
PANOFORT	69	69
STE HOT DAR DHIAFA	30	30
STE FERMES OUESLATIA	5	5
STE IND DES PECHES	50	50
BNDA	122	122
STB	7	7
LA MAISON DU BANQUIER	63	5

BFT-(suite)-

STE DE PROMOTION DES RESI TOURIS	105	105
PARTICIPA STE L'EC	50	50
STE TUNISIENNE DE GARANTIE	10	10
STE BATAM	770	461
Avance en compte courant associés (Maison du banquier)	33	-
<u>Total brut</u>	<u>1 574</u>	<u>1 175</u>
PROVISIONS	-171	-171
<u>Total net</u>	<u>1 403</u>	<u>1 004</u>

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2004 à 3 134 MDT contre 3 149 MDT au 31-12-2003 dont le détail se présente comme suit :

Libellé	Mvts Ex 2004			V.Brute au 31-12-2004	Amortissements			V.nette au 31-12-2004
	V.Brute au 31-12-2003	Acquisitions	Cessions		31-12-2003	Dotation	31-12-2004	
Terrain	4	-	-	4	-	-	-	4
Réévaluation terrains	1 895	-	-	1 895	-	-	-	1 895
Constructions	612	-	-	612	(492)	(22)	(515)	98
Réévaluation constructions	928	-	-	928	(265)	(41)	(306)	622
A A I	568	-	-	568	(491)	(13)	(504)	64
Matériel de Transport	137	89	-	226	(112)	(15)	(127)	99
Matériel Informatique	591	25	-	616	(445)	(41)	(486)	130
M M B	733	19	-	752	(606)	(27)	(633)	119
Logiciels Informatiques	69	36	-	103	(22)	(23)	(45)	58
Dépôts et cautionnements	45	-	-	45	-	-	-	45
<u>Total</u>	<u>5 582</u>	<u>169</u>	<u>-</u>	<u>5 749</u>	<u>(2 433)</u>	<u>(182)</u>	<u>(2 616)</u>	<u>3 134</u>

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2004 un solde de 7 980 MDT contre un solde de 6 522 MDT au 31 décembre 2003 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Comptes d'attente	828	786
Valeurs en recettes	36	47
Charges constatées d'avance	73	58
Produits à recevoir	61	67
Etat impôts et taxes	2 149	2 169
Créances sur personnel BFT	1 822	1 701
Charges reportées	298	497
Débiteurs divers	2 713	1 197
<u>Total</u>	<u>7 980</u>	<u>6 522</u>

Note 8 – Banque Centrale et C.C.P.

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
B.C.T. Dinars	-	-
B.C.T. Devises	142	4
Total	<u>142</u>	<u>4</u>

Note 9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2004 à 1 425 MDT contre 737 MDT au 31 décembre 2003 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Correspondants locaux	606	576
Correspondants étrangers	112	161
Emprunts interbancaires en devise	707	-
Total	<u>1 425</u>	<u>737</u>

BFT-(suite)-

Note 10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la Clientèle s'élevaient au 31 décembre 2004 à 92 373 MDT contre 92 897 MDT au 31 décembre 2003 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Comptes courants en Dinars	28 290	24 237
Comptes courants fusionnés en Dinars	297	339
Gestion Automatique de Trésorerie	12	12
Comptes courants en Devises	1 460	471
Comptes placements en Devises	-	482
Comptes d'épargne	12 423	11 349
Comptes à terme	34 134	40 455
Bons de Caisse	5 737	5 644
Certificats de dépôts	1 000	1 000
Autres sommes dues à la clientèle	8 896	8 873
Dettes rattachées	124	35
Total	<u>92 373</u>	<u>92 897</u>

Note 11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2004 à 2 229 MDT contre 1 575 MDT au 31 décembre 2003.

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Ligne de crédit extérieure	650	-
FONAPRA	1 575	1 575
Dettes rattachées	4	-
Total	<u>2 229</u>	<u>1 575</u>

Note 12 – Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2004 un montant de 3 477 MDT contre 2 464 MDT au 31 décembre 2003 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Provisions pour risques et charges	523	341
Comptes d'attente	934	490
Produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer	1 515	1 411
Etat, impôt et taxes	16	4
Autres	489	218
Total	<u>3 477</u>	<u>2 464</u>

La rubrique « comptes d'attente » inclut un compte intitulé « comptes de tiers à régulariser ». Le solde de ce compte qui s'élève au 31 décembre 2004 à 345 MDT représente le solde des suspens relatifs à certains chapitres comptables. Ces suspens s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Suspens crédits	599	599
Suspens débits	(254)	(254)
Total	<u>345</u>	<u>345</u>

Note 13 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2004, le capital social s'élève à 5 000 MDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Solde avant affectation au 31/12/03	Affectation et imputations	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/04 avant affectation
Capital	5 000	-	-	5 000
Réserves	900	-	-	900
Autres capitaux propres (13.1)	2 723	-	-	2 723
Résultats reportés (13.2)	(1199)	(442)	-	(1 641)
Résultat de l'exercice	(442)	442	(639)	(639)
Total	<u>6 982</u>	-	<u>(639)</u>	<u>6 343</u>

(13.1) Le poste « Autres capitaux propres » inclut les réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1999.

BFT-(suite)-

(13.2) Résultats reportés

Les résultats des exercices 1986 à 1997 n'ont pas été affectés, en l'absence de la tenue d'une Assemblée Générale des actionnaires. Les résultats reportés se détaillent au 31 décembre 2004 comme suit :

Exercices	Pertes	Bénéfices	Résultats cumulés
1 986	-2 114		-2 114
1 987		2	-2 112
1 988		890	-1 222
1 989		334	-887
1 990		333	-555
1 991		250	-305
1 992		20	-285
1 993		44	-241
1 994		101	-140
1 995		142	2
1 996	-734		-732
1 997	-989		-1 721
1998 (2 mois)	-411		-2 132
1998 (10 mois)	-665		-2 797
1 999		1 061	-1 735
2 000		584	-1 151
2 001		206	-945
2 002	-254		-1 199
2 003	-442		-1 641

- Le déficit de l'année 1986 résulte de la prise en compte d'une charge d'un montant de 2 173 MDT née à la sentence arbitrale rendue en septembre 1987 par la Chambre de Commerce Internationale de Paris en faveur du principal actionnaire de la Banque Franco-Tunisienne, l'Arab Business Investment Consortium (ABCI).

- Le résultat de l'année 1987 tient compte d'une provision pour charge d'un montant de 796 MDT. Ces charges non appuyées par des pièces justificatives sont relatives aux frais de séjour du Président du Conseil d'Administration.

- Le bénéfice de l'exercice 1989 résulte de la prise en compte par la Banque Franco-Tunisienne de l'accord signé à l'amiable en juin 1989 entre les principaux actionnaires de la banque en vue de mettre fin à leur conflit.

L'impact net de la transaction est un profit de 1 628 MDT qui provient essentiellement de l'annulation de la charge née de la sentence arbitrale de 1987 constatée dans les comptes de l'exercice 1986.

Note 14 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde du poste « Cautions, avals et autres garanties données » au 31 décembre 2003 a été ajusté pour un montant de 1 029 MDT représentant des avals sur effets en Tunisie.

Note 15 – Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » se compose au 31 décembre 2004 de la garantie reçue de l'Etat relative aux engagements de la relation SNCPA pour un montant de 2 702 MDT contre 2 831 MDT au 31-12-2003.

Les garanties réelles et personnels reçues de la clientèle ne sont pas comptabilisées et ne sont pas présentées parmi les garanties reçues.

Note 16 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31/12/2004 à 6 184 MDT contre 6 173 MDT au 31 décembre 2003 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	221	163
Intérêts sur créances sur la clientèle	5 222	5 586
Revenus assimilés	741	424
Total	6 184	6 173

Note 17 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31/12/2004 à 1 495 MDT contre 1 136 MDT au 31-12-2003 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Chèques, effets, virements et tenue de compte	935	829
Opérations de changes	152	95
Opérations de commerce extérieur	222	96
Etudes	168	98
Avais et cautions	-	-
Autres	18	18
Total	1 495	1 136

BFT-(suite)-

Note 18 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2004 à 537 MDT contre 216 MDT au 31 décembre 2003 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Gains nets sur titres de transactions	(2)	2
Gains nets sur opérations de change	539	214
Total	<u>537</u>	<u>216</u>

Note 19 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31/12/2004 à 3 034 MDT contre 3 318 MDT au 31 décembre 2003 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	108	85
Intérêts sur dépôts de la clientèle		
dépôts à vue	177	179
dépôts d'épargne	417	358
dépôts à terme	2 032	2 451
bons de caisse	260	200
certificats de dépôt	40	45
Total	<u>3 034</u>	<u>3 318</u>

Note 20 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2004.

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Dotation aux provisions pour risque et charges	(282)	-
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(297)*	(6)
<i>Créances passées par pertes</i>	6	-
Total	<u>(573)</u>	(6)

(*) : Dont 283 MDT abandon créance BATAM

Note 21 – Charges générales d'exploitation

Les Charges Générales d'Exploitation ont atteint au 31 décembre 2004 un total de 650 MDT contre 651 MDT au 31 décembre 2003, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Loyers	200	193
Entretiens et réparations	92	70
Impôts et taxes	9	9
Frais divers d'exploitation	349	379
Total	<u>650</u>	<u>651</u>

Note 22 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2004, 5 096 MDT contre 7 989 MDT au 31 décembre 2003, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2004	31/12/2003
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3 110	2 599
Créances sur les Etablissements Bancaires	3 553	6 131
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	(142)	(4)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(1 425)	(737)
Total	<u>5 096</u>	<u>7 989</u>

BFT-(suite)-

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004.**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Juin 2004, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Franco-Tunisienne tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne tels qu'arrêtés à la date du 31 Décembre 2004. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de Direction et d'Administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note aux banques n° 93-23 du 30 Juillet 1993. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Les provisions constituées par la banque au 31 Décembre 2004 s'élèvent à 8 317 mille Dinars alors que le niveau des provisions requises conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements telles que définies par la Banque Centrale de Tunisie s'élève à 27 706 mille Dinars. Il en résulte une insuffisance de provisions au 31 Décembre 2004 de 19 389 mille Dinars contre 18 909 mille Dinars au 31 Décembre 2003.

Sous réserve du point formulé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Franco-Tunisienne ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2004 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Nous devons formuler les observations suivantes :

1/ Le capital social de la banque s'élève au 31 Décembre 2004 à 5 000 mille Dinars et se situe, ainsi, en dessous du capital minimum requis pour les banques soit 10 000 mille Dinars conformément à l'article 13 de la Loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

2/ Les Fonds propres nets de la banque tels que définis par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, sont négatifs de 13 344 mille Dinars et présentent, ainsi, une insuffisance par rapport aux fonds propres minimaux réglementaires de 23 344 mille Dinars.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2004.

Tunis, le 23 Juin 2005

P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004**

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas été avisés par votre Conseil d'Administration de conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'opérations rentrant dans le cadre des dits articles.

Tunis, le 23 Juin 2005

P/ CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA